

Rapport de Gestion 2017

Fondation de prévoyance **ASMAC** | Kollerweg 32 | Case postale 389 | CH-3000 Berne 6

La Fondation de prévoyance ASMAC est
membre depuis le 1er janvier 2008

ethos

Ethos - une fondation créée par des caisses de pensions - s'engage en faveur d'une économie durable. Par cet engagement, Ethos veut contribuer à la prise en compte des principes du développement durable et des règles de bonne gouvernance dans les activités d'investissement. Ethos a également pour objectif de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

Table des matières

Chiffres-clés	4
Le mot du Président	6
Compte annuel 2017	8
Annexe	11
1. Bases et organisation	11
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	14
3. Nature de l'application du but	17
4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité	19
5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	21
6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	26
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	38
8. Exigences de l'Autorité de surveillance	39
9. Autres informations relatives à la situation financière	39
10. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	40
Appendice 1 / Employeurs affiliés	41
Appendice 2 / Attestation de l'Expert	51
Appendice 3 / Rapport de l'organe de révision	52

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation/Siège	1983 / Berne
Structure juridique	Fondation
Couverture du risque	Autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Prévoyance risque	Primauté des prestations

Données actuarielles

	2017	2016
Base technique	LPP 2015	LPP 2010
	Table générationnelle	Table générationnelle
Taux d'intérêt technique p.a.	2,00 %	2,00 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	6,25 %	6,25 %
Intérêt du capital épargne vieillesse (part obligatoire – LPP minimale)	1,25 %	1,75 %
Intérêt du capital épargne vieillesse (part sur-obligatoire)	1,25 %	1,75 %
Taux de couverture – selon art. 44 OPP 2	113,00 %	111,30 %
Taux de couverture – porteur de risque (économique)	116,97 %	111,42 %
Assuré(e)s actif(ve)s	21 014	19 764
Bénéficiaires de rentes	679	642
Comptes de libre passage	3 505	3 993
Charges administratives moyennes par dossier d'assuré(e) en francs suisses	111	116
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s (avoirs épargne)	1 851 527	1 677 855
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (capital de couverture)	335 462	312 996
Provisions techniques	97 860	39 699

Compte annuel en milliers de francs suisses

Bilan

Actifs	2017	2016
Placements de fortune	2 584 498	2 260 852
Compte de régulation actif	1 849	2 525
Actifs des contrats d'assurance	0	0
Total actifs	2 586 348	2 263 377
Passifs	2017	2016
Dettes	3 512	2 820
Compte de régulation passif	98	257
Réserves de cotisations des employeurs	1 398	1 213
Provisions non techniques	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 284 849	2 030 550
Réserve de fluctuation de valeur	284 000	228 537
Capital de la Fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	12 491	0
Total passifs	2 586 348	2 263 377

Compte d'exploitation

Activité d'assurance	2017	2016
Apport provenant de cotisations et de prestations d'entrée	347 102	343 430
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 248 978	- 254 501
Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	- 254 484	- 122 452
Produits provenant de prestations d'assurance	103	220
Charges d'assurance	- 1 378	- 1 084
Résultat de l'activité d'assurance	- 157 635	- 34 387

Activité de fortune	2017	2016
Résultat des placements de fortune	227 861	77 160
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques	0	0
Autres produits	526	30
Autres charges	- 2	- 39
Charges administratives	- 2 797	- 2 824
Excédent des produits / charge avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	67 953	39 940
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	- 55 463	- 39 940
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	12 490	0

Le mot du Président

L'exercice annuel 2017 a été marqué par une année boursière exceptionnellement positive, ce dont nous avons également profité. En début d'année 2017 déjà, les marchés boursiers et marchés de capitaux étaient orientés de manière optimiste. A partir de là, la hausse s'est poursuivie sans problème notoire. Même si le moral des consommateurs s'améliorait sensiblement, les intérêts stagnaient à un niveau historiquement bas. Ce qui, à son tour, augmentait la propension des investisseurs au risque. De par notre stratégie de placement invariablement prudente, nous avons réussi à élaborer dans ce contexte une performance globale de 10,43 pour cent. En comparaison avec les autres caisses de pensions, nous nous situons ainsi nettement au-dessus de la moyenne de la branche (baromètre UBS 7,3 pour cent). Selon notre évaluation, les indices d'un trop-plein et de ce fait d'une explosion apparaissent toutefois de manière toujours plus évidente, et un changement de cap devrait probablement n'être qu'une question de temps. Pour cette raison, et parce que l'espérance de vie augmente continuellement, le Conseil de fondation a pris des décisions importantes quant à l'utilisation de ce résultat de placements supérieur à la moyenne. Une partie est utilisée au renforcement à long terme de la stabilité financière et une partie est utilisée en faveur des bénéficiaires de rentes ainsi que des assurées et assurés.

Par conséquent et dans une première étape, toutes les provisions techniques ont été constituées et la réserve de fluctuation de valeur, basée sur notre capacité de risque et sur la stratégie de placement appliquée, a été alimentée à la valeur ciblée maximale. En complément, une provision a été effectuée pour une diminution future du taux d'intérêt technique à 1,5 pour cent, aujourd'hui à deux pour cent. Dans une deuxième étape, la compensation du renchérissement, jusqu'à présent différée, a été intégrée à tous les bénéficiaires de rentes. Dans une troisième étape et en raison de la diminution des taux de conversion, décidée déjà en 2016, un intérêt de 0,75 pour cent a été bonifié à toutes les personnes assurées ayant entre 45 et 54 ans, et de 1,5 pour cent pour les personnes assurées ayant 55 ans et plus, ceci afin de compenser la réduction future des rentes. Dans une quatrième étape, un intérêt complémentaire unique de quatre pour cent a été bonifié à tous les assuré(e)s actif(ve)s au 31 décembre 2017, en plus du taux d'intérêt accordé sur le capital épargne vieillesse de 1,25 pour cent, taux qui avait déjà été défini au début de l'exercice annuel 2017. Nous avons en outre été en mesure de constituer, à charge du compte annuel 2017, une provision pour les améliorations de performances décidées (taux d'intérêt supérieur 2018 – deux points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt minimal d'un pour cent défini par le Conseil fédéral). Par la dissolution de cette provision en 2018, nous avons constaté que le taux d'intérêt supérieur pour l'année en cours, ceci même avec un possible changement de cap sur les marchés financiers, était déjà financé et que l'exercice annuel 2018 n'en serait donc pas lesté.

Nous sommes en mesure de nous comparer à toutes les caisses de pensions sur le marché Suisse. Dans le domaine des frais administratifs également, avec CHF 111 de frais de dossier par assuré(e), nous nous situons au-dessous des frais comparables parmi les trois grandes caisses de pensions de Suisse. L'étude des caisses de pensions de la Prévoyance Swissscanto SA indique même des frais administratifs moyens de CHF 337. Notre nouveau logiciel de gestion, introduit au 1er janvier 2017, nous rendra à l'avenir également encore plus concurrentiels. Un autre atout précieux est représenté par les collaboratrices et collaborateurs fidèles et expérimentés: par leur connaissance professionnelle vaste et approfondie ainsi que par leur engagement, les collaboratrices et collaborateurs font face aux défis constants de la prévoyance professionnelle. Plus de deux tiers de l'effectif du personnel est actif au sein de notre Fondation depuis plus de dix ans, dont plus de 50 pour cent de l'effectif actif depuis plus de 20 ans.

Notre actuel Directeur d'agence, Peter Scotton, a pris la décision, ceci après une gestion à succès qui a duré 21 ans, de réduire quelque peu son activité à partir du 1er juillet 2018. Il se déclare toutefois prêt à continuer à se consacrer, sous forme de contrat de mandataire, aux projets immobiliers actuels et futurs. Il fera à l'avenir également partie du Conseil de fondation de la PK Immo SA, fondée il y a dix ans et entreprise filiale à 100 pour cent. Celle-ci s'occupe principalement de l'exploitation de nos biens immobiliers dans la région de Berne, du Seeland et de Soleure, mais gère également avec succès les immeubles d'autres caisses de pensions et d'autres mandats de tiers.

Peter Scotton a dirigé notre Fondation selon les principes entrepreneuriaux de manière circonspecte, efficace et avec conscience des coûts. Grâce à une planification à long terme dans le domaine du personnel et des cadres, nous avons pu procéder à un recrutement interne: Christoph Rytz est Responsable de caisse de pension avec diplôme fédéral et est actif au sein de la Fondation depuis plus de 17 ans; il est Gérant de la gestion des assurées et assurés depuis 2004. C'est avec la certitude de ce grand professionnalisme que nos assurées et assurés ainsi que les institutions affiliées peuvent compter, à l'avenir également, sur nos prestations supérieures à la moyenne.

Je remercie mes collègues du Conseil de fondation pour leur soutien professionnel et pour l'agréable collaboration. Je me réjouis de collaborer à l'avenir également avec cette équipe dévouée, ceci pour le bien de notre Fondation de prévoyance.

Berne, 20 juin 2018

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG | Président

Compte annuel 2017

Bilan au 31 décembre en francs suisses

Actifs	Annexe	2017	2016
Liquidités, placements à terme fixe		610 518 937	451 285 595
Créances	7.1	6 401 823	4 991 916
Placements auprès de l'employeur	6.11	33 049 870	15 620 891
Titres		1 614 506 301	1 476 022 981
dont en obligations Suisse		254 716 606	259 438 070
dont en obligations étrangères		125 439 669	149 870 899
dont en actions Suisse		610 109 526	529 627 357
dont en actions étrangères		523 019 501	451 862 162
dont en matières premières (Commodities)		24 924 148	15 761 088
dont en fonds de placements immobiliers et participations		76 296 850	69 463 405
Prêts hypothécaires		19 376 000	15 902 125
Biens immobiliers et immobilisations		300 645 215	297 028 593
A Placements de fortune	6.5	2 584 498 145	2 260 852 100
B Compte de régularisation actif	7.2	1 849 484	2 524 791
C Actifs provenant de contrats d'assurance		0	0
Total actifs		2 586 347 629	2 263 376 892
Passifs	Annexe	2017	2016
Autres dettes	7.3	3 511 779	2 819 971
D Dettes		3 511 779	2 819 971
E Compte de régularisation passif	7.4	98 432	257 040
F Réserves de cotisations d'employeurs	6.11	1 397 944	1 212 628
G Provisions non techniques		0	0
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	5.2	1 851 526 614	1 677 855 013
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	335 462 311	312 996 213
Passifs provenant des contrats d'assurance		0	0
Provisions techniques	5.5	97 860 000	39 698 839
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2 284 848 925	2 030 550 065
I Réserve de fluctuation de valeur	6.4	284 000 000	228 536 911
J Capital de la Fondation, fonds libres (+) / découvert (-)			
Situation en début de période		277	275
Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)		12 490 272	2
Situation en fin de période		12 490 549	277
Total passifs		2 586 347 629	2 263 376 892

Compte d'exploitation au 31 décembre en francs suisses

Activité d'assurance	Annexe	2017	2016
Cotisations d'employé(e)s		112 756 870	108 987 119
dont cotisations d'épargne		103 546 823	100 084 232
dont cotisations de risque		9 210 047	8 902 887
Cotisations des employeurs		133 662 222	129 367 808
dont cotisations d'épargne		123 029 083	119 091 550
dont cotisations de risque		10 633 139	10 276 259
Cotisations de tiers		2 401	2 114
Apports uniques et sommes de rachats		17 675 302	17 754 186
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs		185 315	508 879
K Cotisations réglementaires et autres / Apports		264 282 109	256 620 105
Apports de libre passage		79 908 931	85 076 605
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assuré(e)s		0	0
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce		2 911 122	1 732 965
L Prestations d'entrée		82 820 052	86 809 570
K-L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		347 102 162	343 429 675
Rentes vieillesse		- 8 911 833	- 7 545 125
Rentes survivant(e)s		- 3 179 743	- 3 024 530
Rentes invalidité		- 5 568 419	- 6 126 476
Autres prestations réglementaires		0	0
Prestations en capital à la retraite		- 6 502 058	- 6 421 534
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		- 47 108	- 416 495
M Prestations réglementaires		- 24 209 161	- 23 534 159
N Prestations extra-réglementaires		- 10 255	- 17 705
Prestations de libre passage lors de sortie		- 217 186 199	- 224 068 399
Transfert de ressources complémentaires lors d'une sortie collective		0	0
Versements anticipés EPL / Divorce		- 7 572 298	- 6 880 592
O Prestations de sortie		- 224 758 498	- 230 948 991
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 248 977 913	- 254 500 855
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s		- 71 830 414	- 31 001 922
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		- 22 466 098	- 62 746 049
Dissolution (+) / Constitution (-) des provisions techniques		- 58 161 161	- 1 368 425
Intérêt du capital épargne		- 101 841 187	- 26 826 504
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations employeurs		- 185 315	- 508 879
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		- 254 484 175	- 122 451 779

Compte d'exploitation au 31 décembre en francs suisses

	Annexe	2017	2016
Rentes et prestations en capital		102 652	145 918
Autres prestations d'assurance		0	0
Parts aux excédents provenant d'assurances		33 510	73 898
R Produits provenant de prestations d'assurance		136 162	219 816
Primes d'assurance		- 258 570	- 250 207
Prime de risque		- 258 570	- 250 207
Cotisations au Fonds de garantie		- 1 119 017	- 834 132
S Charges d'assurance		- 1 377 587	- 1 084 339
K-S Résultat de l'activité d'assurance		- 157 601 351	- 34 387 482
Activité de fortune			
	Annexe	2017	2016
Produit liquidités, placements de dépôts à terme fixe	6.9.1	- 14 221 583	- 2 618 106
Produit obligations Suisse	6.9.2	923 359	3 887 307
Produit obligations étrangères	6.9.3	2 814 604	3 828 504
Produit actions Suisse	6.9.4	123 936 804	13 051 084
Produit actions étrangères	6.9.5	104 853 867	47 135 153
Produit matières premières (Commodities)	6.9.6	- 928 627	2 705 020
Produit fonds de placements immobiliers et participations	6.9.7	4 536 209	2 815 694
Produit prêts hypothécaires	6.9.8	205 139	201 605
Produit biens immobiliers et immobilisations	6.9.9	8 307 119	8 905 418
Autres intérêts et frais	6.9.10	- 686 892	- 903 956
Frais administratifs relatifs aux placements de fortune	6.9.11	- 1 878 812	- 1 847 752
T Résultat provenant de placements de fortune		227 861 187	77 159 972
U Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques		0	0
V Autres produits	7.5	492 892	29 839
W Autres dépenses	7.6	- 2 070	- 38 589
Administration générale		- 2 721 016	- 2 718 917
Organe de révision et Expert en prévoyance professionnelle		- 64 289	- 65 528
Autorité de surveillance		- 11 992	- 39 795
X Charges administratives	7.7	- 2 797 297	- 2 824 239
K-X Excédent des produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur		67 953 361	39 939 502
Y Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur		- 55 463 089	- 39 939 500
Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)		12 490 272	2

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance ASMAC revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employé(e)s ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire durant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut dépasser les prestations minimales prévues par la LPP.

La Fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire.

L'affiliation des employeurs est conclue par écrit, sur la base de conventions d'adhésion.

1.2 Inscription LPP et Fonds de garantie

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente. Elle est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3 Déclaration de l'Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
révisé le	21 novembre 2000
Règlement de fondation du	1er janvier 2017
Règlement de liquidation partielle du	1er janvier 2016
Règlement de provisions du	18 novembre 2015
Règlement d'organisation du	1er janvier 2016
Règlement de placements du	1er juillet 2016
Règlement du comité pour les questions de prestations du	1er janvier 2013
Directives pour l'octroi de prêts hypothécaires du	1er juillet 2016
Directives pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du	1er janvier 2015

1.4 Organe suprême, Direction et droit de signature

Conseil de fondation - Représentante et représentants des employé(e)s

PD Dr med. **Lorenz Büchler**

Centre hospitalier Biel-Bienne, Clinique de chirurgie orthopédique, Chante-Merle 84, 2501 Bienne
• Membre du Service de traitement des cas de prestations

PD Dr med. **Urs Eichenberger**, Vice-président

Clinique universitaire Balgrist, Forchstrasse 340, 8008 Zurich
• Membre du Comité chargé des placements
• Signature collective à deux

Dr med. **Lars Frauchiger**

Berner Fusszentrum, Schänzlistrasse 33, 3013 Berne

Lucius Huber, docteur en droit

Case postale, Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle

- Président du Comité chargé des placements
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Signature collective à deux

Alexandra Janssen MA

Institut Banking et Finance, Université Zurich, Plattenstrasse 32, 8032 Zurich

Dr med. **Hugo Kupferschmidt**, EMBA HSG

Directeur, Tox Info Suisse, 8032 Zurich

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Membre du Comité chargé des questions de personnel
- Signature collective à deux

Dr med. **Eric Odenheimer**, MBA HSG

Directeur général/CEO, MERIDIAN AG, Bierigutstrasse 7, 3608 Thoun

Dr med. **Gert Printzen**

ANALYTICA Laboratoires Médicaux SA, Falkenstrasse 14, 8024 Zurich

- Membre du Comité chargé des questions de personnel

Conseil de fondation - Représentante et représentants des employeurs

Mario Da Rugna, lic. iur.

Chef du département Personnel et Entreprise Hôpital universitaire Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

- Président du Comité chargé des questions juridiques

Rolf Curschellas

Direktor HRM, UniversitätsSpital Zürich, Human Resources Management, Schmelzbergstrasse 24, 8091 Zürich

- Membre du Comité chargé des placements

Frédéric Donati

Adjoint à la Direction des ressources humaines, Direction des ressources humaines, CHUV, Les Allières, 1011 Lausanne

Daniel Kalberer, lic. rer. publ. HSG

Directeur général, Verband Zürcher Krankenhäuser, Nordstrasse 15, 8006 Zurich

- Membre du Comité chargé des questions de prestations
- Membre du Comité chargé des questions juridiques

Markus Lüdi

Directeur fonction de soutien, Groupement Hôpital de l'île SA, 3010 Berne

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Président

Chef du service du personnel du canton de Saint-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques

Représentant de l'hôpital cantonal Aarau SA, de l'hôpital cantonal Baden SA et des Services psychiatriques Aargau SA

- Président du Comité chargé des questions de personnel
- Membre du Comité chargé des placements

Andreas Woodtli

Directeur des Services du Personnel, Hôpitaux de Soleure SA, Schössliweg 2-6, 4500 Soleure

La durée du mandat du Conseil de fondation est de respectivement quatre ans. Le mandat actuel dure du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Direction

Peter Scotton, Directeur de l'agence

- Signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur suppléant de l'agence

- Signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

- Signature collective à deux

1.5 Experts, Organe de révision, Conseiller(ère)s, Autorité de surveillance**DEPREZ Experten SA**

Neustadtgasse 7, 8001 Zurich

Christoph Furrer, Expert agréé en prévoyance professionnelle

BDO SA

Hodlerstrasse 5, 3001 Berne

Matthias Hildebrandt, Réviseur principal

CREDIT SUISSE SA – Global Custodian

Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

CREDIT SUISSE SA – Investment Controller

Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)

Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la Fondation:

- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public employant du personnel médical;
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique employant du personnel médical;
- l'ASMAC, ses sections et organisations;
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du Conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel de formation universitaire en formation continue ou qu'ils assument entièrement ou partiellement les obligations LPP de ce dernier.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'appendice 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assuré(e)s actif(ve)s

Assuré(e)s actif(ve)s	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2017	8 676	10 880	19 556	18 994	562
Entrées	3 784	5 130	8 914	8 702	212
Entrées effectives	2 317	3 040	5 357	8 702	- 3 345
Entrées changement d'employeur interne 1)	1 467	2 090	3 557	0	3 557
Départs au total	- 3 234	- 4 387	- 7 621	- 8 140	519
Sorties effectives	- 1 110	- 1 380	- 2 490	- 8 140	5 650
Sorties changement d'employeur interne 1)	- 2 124	- 3 007	- 5 131	0	- 5 131
1er janvier 2018	9 226	11 623	20 849	19 556	1 293

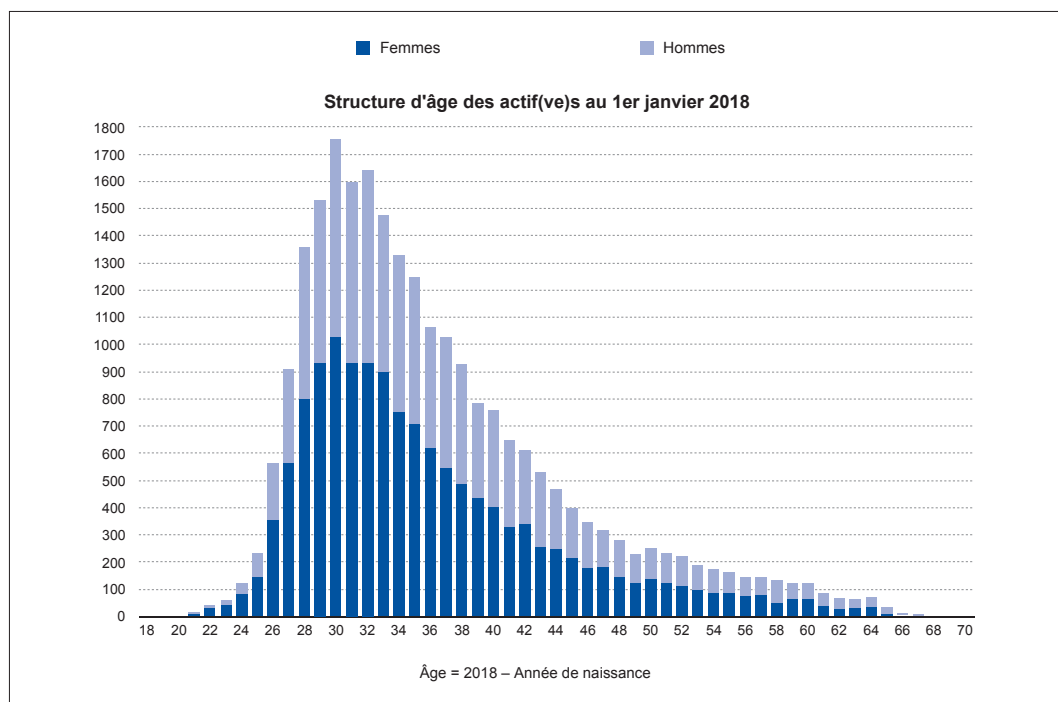
1) Chiffres 2016 pas disponibles en raison de changement de système

Assurance risque lors d'interruption de travail	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2017	46	91	137	224	- 87
Entrées	113	234	347	640	- 293
Entrées dans l'assurance d'interruption	113	234	347	640	- 293
Départs au total	- 110	- 209	- 319	- 727	408
Sorties	- 110	- 209	- 319	- 656	337
Correction solde année précédente suite au changement de système	0	0	0	- 71	71
1er janvier 2018	49	116	165	137	28

Total assuré(e)s actif(ve)s	9 275	11 739	21 014	19 693	1 321
------------------------------------	--------------	---------------	---------------	---------------	--------------

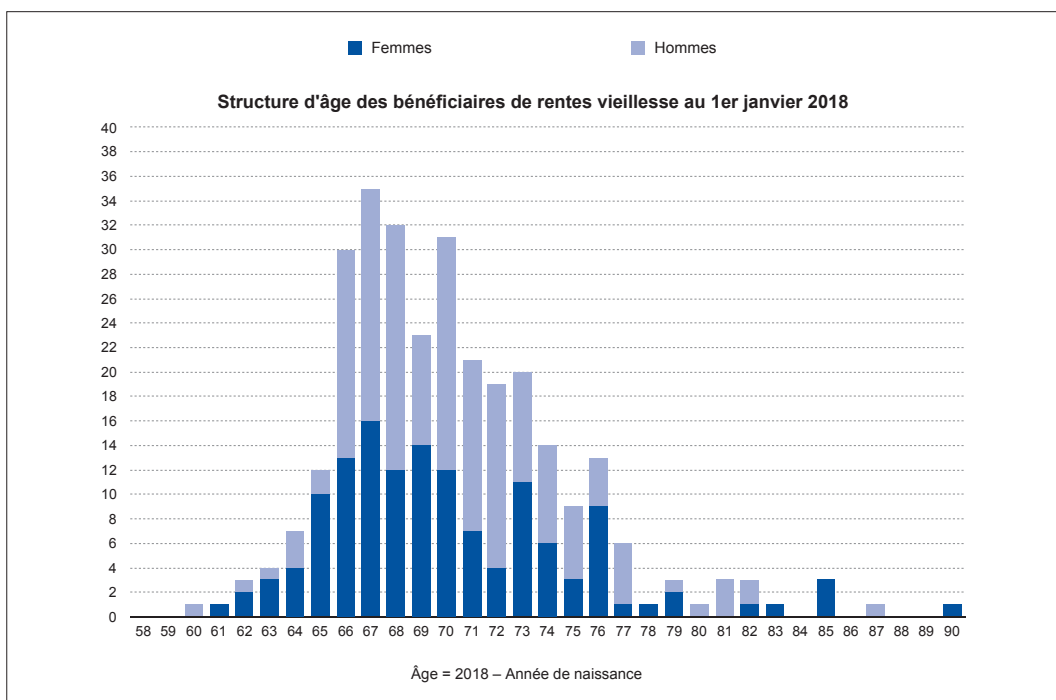
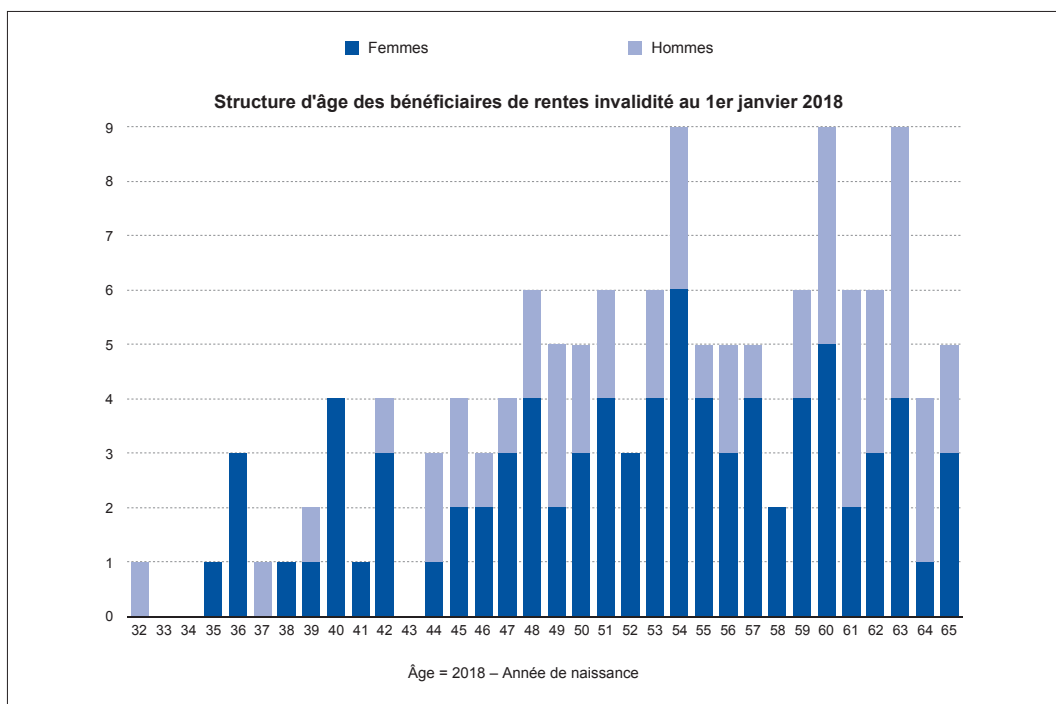
Comptes de libre passage	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2017	1 753	2 239	3 992	4 149	- 157
Entrées	1 588	2 319	3 907	4 297	- 390
Départs au total	- 1 865	- 2 529	- 4 394	- 4 453	59
Sorties	- 1 865	- 2 529	- 4 394	- 4 444	50
1er janvier 2018	1 476	2 029	3 505	3 993	- 488

Les données détaillées concernant la modification de l'effectif par employeur affilié figurent dans l'annexe 1.



2.2 Bénéficiaires de rentes

	Rentes vieillesse	Rentes invalidité	Rentes de survivant(e)s	Rentes d'enfants de retraité(e)s	Rentes d'enfants d'invalides	Rentes d'orphelins	Total
1er janvier 2017	262	142	72	20	79	67	642
Arrivées	35	12	4	13	4	6	74
Départs	-4	-7	0	-3	-14	-9	-37
1er janvier 2018	293	147	76	30	69	64	679
dont hommes	158	57	13	15	41	31	315
dont femmes	135	90	63	15	28	33	364



3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des conventions d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent une convention d'adhésion avec la Fondation. La convention d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont déterminées par le Règlement en vigueur au 1er janvier 2017.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées par le salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

Le niveau des cotisations d'employeurs et d'employé(e)s est fixé dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au minimum 50 pour cent des charges globales.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputés jusqu'à hauteur de 300'000 francs suisses comprend 1,2 pour cent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputés entre 300'001 francs suisses jusqu'à 500'000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque comprend quatre pour cent.

Les prestations suivantes sont prises en charge par la Fondation sans perception de prime:

- les frais administratifs
- la redevance au Fonds de garantie selon art. 59 LPP
- la redevance à l'autorité de surveillance
- l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix conformément à l'art. 36 LPP
- l'adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation d'employeurs ainsi que d'employé(e)s commence au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant atteinte de la retraite, à la dissolution ou à l'interruption du rapport de travail. Sous réserve de la libération de cotisation en cas d'incapacité de gains.

3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour objectif d'assurer la couverture de risques des personnes ayant moins de 50 ans, affiliées à la Fondation, qui, durant une période limitée à deux ans au maximum, ne remplissent plus, ou plus entièrement, les conditions requises pour une adhésion à la Fondation. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les indépendants ou pour les personnes n'ayant pas d'autorisation d'établissement/de certificat d'établissement en Suisse.

Améliorations de prestations décidées

L'élévation du taux d'intérêt pour l'année 2018 est financée au 31 décembre 2017 par une provision pour les améliorations de prestations décidées.

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Les compensations du renchérissement, différées depuis 2008, ainsi que le renchérissement prévu pour l'année en cours et dépendants du début de la rente et du renchérissement correspondant jusqu'en 2017, seront intégrés dans les rentes en cours.

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 (version au 1er janvier 2014).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2017:

Créances

L'établissement du bilan des créances est effectué aux valeurs nominales. Concernant les risques apparents, des correctifs de valeurs adéquats sont entrepris.

Titres

L'évaluation des titres est établie au cours, respectivement aux valeurs du marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les positions négatives existantes provenant d'opérations sur dérivés (valeur de remplacement de la vente de Puts et Calls) sont désignées séparément.

Conversion des devises étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués aux cours valables en fin d'année. Les bénéfices et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des correctifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun correctif de valeur n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Biens immobiliers

Une expertise de la valeur vénale est effectuée périodiquement sur les biens immobiliers. L'évaluation immobilière pour l'établissement du bilan ne doit pas dater de plus de cinq ans. Les bâtiments en cours de construction ainsi que les terrains sont portés au bilan à hauteur des frais accumulés.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par l'Expert en assurances selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (LPP 2010 tables générationnelles).

Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques du marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur ciblée est basée sur des considérations économique-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

Capital immobilisé

Les capitaux de couverture ainsi que les provisions techniques nécessaires sont vérifiés et calculés annuellement par l'Expert.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

Lors de l'exercice annuel, il n'a été entrepris aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de rapport financier.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation de prévoyance ASMAC est une institution de prévoyance autonome.

Depuis 2010, les salaires annuels imputés jusqu'à CHF 500'000 francs suisses peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de CHF 300'000 francs suisses, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.

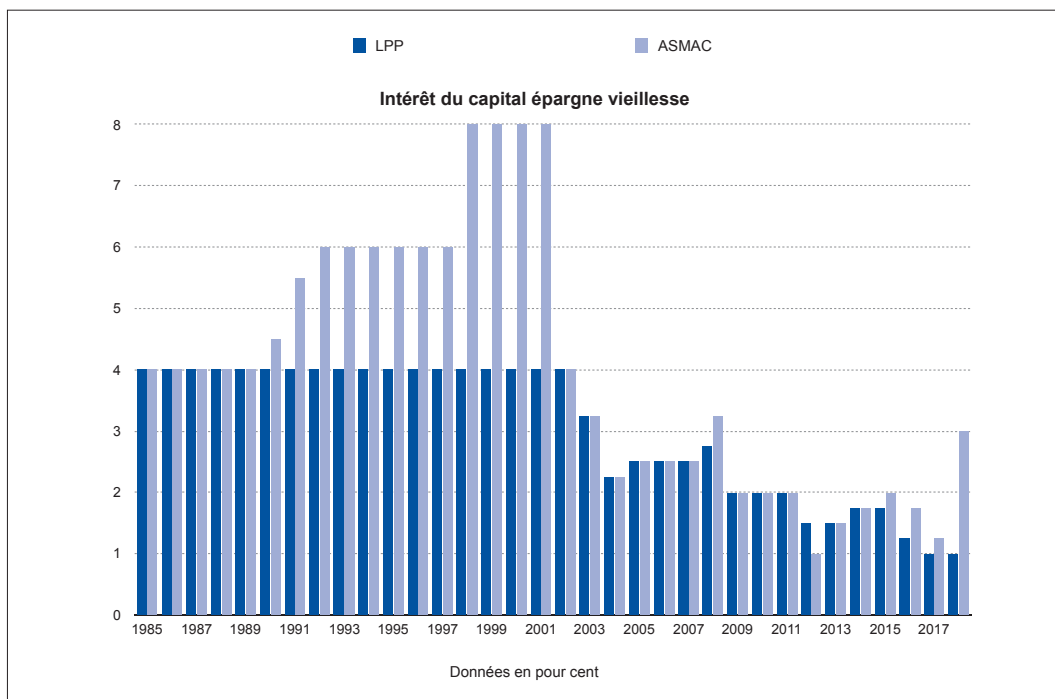
5.2 Développement et intérêt de l'avoir épargne en primauté des cotisations

	2017	2016
Etat des avoirs épargne au 1er janvier	1 677 855 014	1 620 026 587
Cotisations épargne des employé(e)s	103 546 823	100 084 232
Cotisations épargne des employeurs	123 029 083	119 091 550
Capital épargne pour les assuré(e)s libéré(e)s de primes	1 544 577	1 437 272
Autres cotisations et apports	0	0
Apports uniques et sommes de rachat	17 675 302	17 754 186
Apports de libre passage	79 908 931	85 076 605
Reprise d'effectifs d'assuré(e)s	0	0
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce	2 911 122	1 732 965
Prestations de libre passage lors de sortie	- 217 186 199	- 224 068 399
Retraits anticipés EPL / Divorce	- 7 572 298	- 6 880 592
Prestations en capital lors de retraite	- 6 502 058	- 6 421 534
Capitaux pour survivant(e)s	- 47 108	- 328 745
Dissolution capital épargne suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	- 22 033 856	- 25 871 521
Dissolution capital épargne invalides (transfert en capital de couverture bénéficiaires de rentes)	- 3 324 298	- 30 528 103
Intérêt du capital épargne (1,25 pour cent / 1,75 pour cent)	20 154 907	26 826 504
Intérêt complémentaire (4 pour cent)	72 566 822	0
Mesures d'accompagnement (réduction taux de conversion au 01.01.2018)	9 119 458	0
Provision prestations de libre passage selon art. 17 et 18 (LFLP)	- 119 606	- 75 994
Etat des avoirs épargne au 31 décembre	1 851 526 614	1 677 855 013

La provision pour les prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) est effectuée pour les assuré(e)s actif(ve)s dont le montant minimal de la prestation de libre passage selon la Loi sur le libre passage (LFLP) aurait été plus élevé au 31 décembre que l'avoir de vieillesse disponible. La provision a été dissolue au 31 décembre 2017.

5.3 Somme des avoirs vieillesse selon LPP

	2017	2016
Avoirs vieillesse LPP (compte témoin)	688 724 722	659 495 427
Intérêt du capital épargne vieillesse (part obligatoire – LPP minimale)	1,25 %	1,75 %
Intérêt du capital épargne vieillesse (part sur-obligatoire)	1,25 %	1,75 %



5.4 Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes

	2017	2016
Etat du capital de couverture au 1er janvier	312 996 213	250 250 164
Rentes de vieillesse	- 8 911 833	- 7 545 125
Rentes de survivant(e)s	- 3 179 743	- 3 024 530
Rentes d'invalidité	- 5 568 419	- 6 126 476
Constitution du capital de couverture suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	21 510 458	25 674 271
Constitution du capital de couverture invalides (transfert provenant du capital épargne)	3 324 298	30 528 103
Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rentes	15 291 338	23 239 806
Etat du capital de couverture au 31 décembre	335 462 311	312 996 213

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

	2017	2016
Fluctuations de risques	19 850 000	19 179 145
Pertes sur retraites	16 850 000	11 833 857
Cas d'invalidité en suspens	8 900 000	8 685 837
Améliorations de prestations décidées	37 200 000	0
Diminution du taux d'intérêt technique	15 060 000	0
Total des réserves techniques	97 860 000	39 698 839

Provision pour les fluctuations des risques

Cette provision permet de compenser une évolution négative des sinistres dans le cadre des risques invalidité et décès des assuré(e)s actif(ve)s. La réserve de fluctuation de valeur correspond aux cotisations de risques d'une année, se basant toutefois sur les cotisations de risques effectives de l'année écoulée.

Provision pour les pertes sur retraites

La provision sert au financement des pertes survenant dans le cadre des retraites vieillesse et résultant des taux de conversion trop élevés en comparaison aux bases actuarielles. Selon le Règlement de provisions, la provision correspond à un pourcentage des avoirs de vieillesse des assuré(e)s actif(ve)s et des invalides ayant atteint l'âge de 55 ans.

Le pourcentage comprend quatre pour cent au 31 décembre 2017 et sera ensuite augmenté de 0,5 pour cent par année civile.

Provision pour les cas d'invalidité en suspens

La provision sert au financement des cas d'invalidité connus et inconnus en suspens. Une part de 50 pour cent de la valeur effective calculée pour les prestations est prélevée pour la provision, ceci en tenant compte du fait qu'uniquement une partie des cas d'invalidité en suspens aboutiront à une invalidité.

Provision pour les améliorations de prestations décidées

La provision sert au financement des améliorations de prestations décidées mais n'étant pas encore prises en compte dans le capital de prévoyance en faveur des assuré(e)s et bénéficiaires de rentes. Le montant de cette provision correspond respectivement aux frais probables des améliorations de prestations décidées.

La provision constituée sert au financement de l'élévation du taux d'intérêt (deux points de pourcentage au-dessus de l'intérêt minimal LPP) pour l'année 2018.

Provision pour la diminution du taux d'intérêt technique

Cette provision établira par étapes l'augmentation probable du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes faisant suite à une diminution future du taux d'intérêt technique. La provision correspond à un pourcentage du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision constituée, d'environ cinq pour cent du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, correspond à une diminution future du taux d'intérêt technique à 1,5 pour cent, aujourd'hui à deux pour cent.

5.6 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

La dernière expertise du rapport actuariel a été établie au 31 décembre 2016. Le Conseil de fondation a décidé, lors de sa séance du 14 juin 2017, qu'une expertise du rapport actuariel ne sera plus nécessaire que tous les deux ans.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

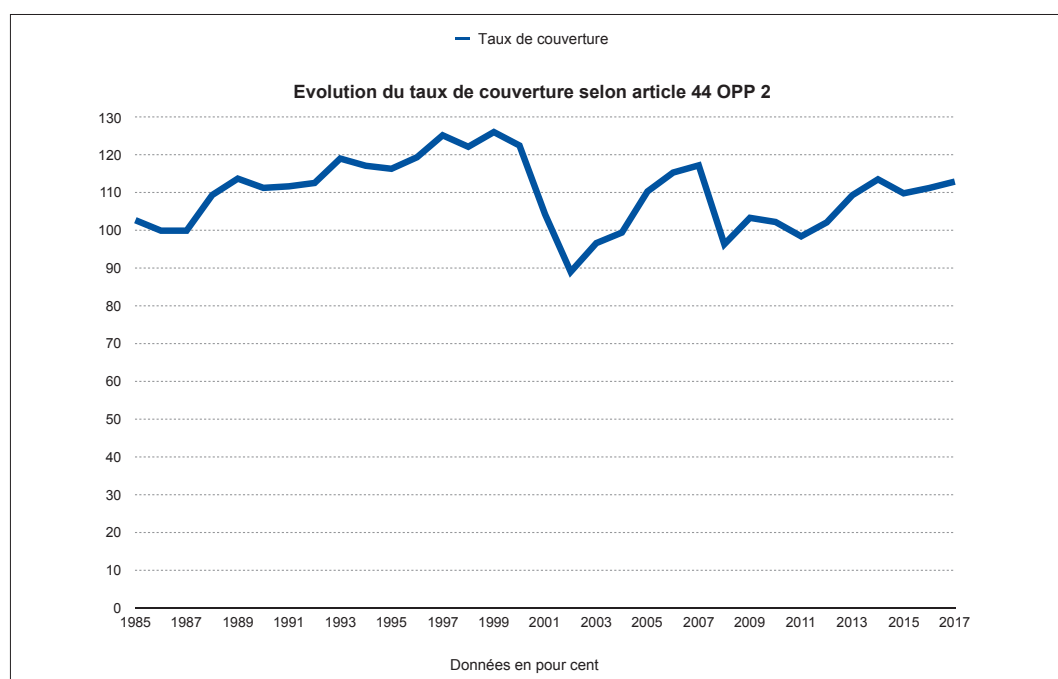
	2017	2016
Base technique	LPP 2015	LPP 2010
	Table générationnelle	Table générationnelle
Taux d'intérêt technique p.a.	2,0 %	2,0 %

5.8 Modification des bases actuarielles et hypothèses

En raison de la décision du Conseil de fondation du 23 novembre 2016, le passage des bases actuarielles LPP 2010, table générationnelle, à LPP 2015, table générationnelle, a été entrepris au 1er janvier 2017.

5.9 Taux de couverture selon art. 44 OPP 2 au 31 décembre

	2017	2016
Actifs (somme du bilan)	2 586 347 629	2 263 376 892
Dettes	- 3 511 779	- 2 819 971
Compte de régulation passif	- 98 432	- 257 040
Réserves de cotisations d'employeurs	- 1 397 944	- 1 212 628
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	2 581 339 474	2 259 087 253
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 284 848 925	2 030 550 065
Taux de couverture	113,0 %	111,3 %



5.10 Taux de couverture porteur de risque (économique) au 31 décembre

	2017	2016
Actifs (somme du bilan)	2 586 347 629	2 263 376 892
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (économique)	– 420 579 741	– 393 941 451
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (technique)	– 335 462 311	– 312 996 213
Différence d'évaluation par rapport à la valeur du marché	– 85 117 430	– 80 945 238
Fortune de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s (économique)	2 165 767 888	1 869 435 441
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	1 851 526 614	1 677 855 013
Taux de couverture	116,97 %	111,42 %

Le taux de couverture porteur de risque

Le taux de couverture porteur de risque a été créé en 2011 par PPCmetrics SA. Selon une étude de Swisscanto en 2015, il est calculé régulièrement par environ un tiers de toutes les institutions de prévoyance.

La capacité de risque d'une institution de prévoyance se compose de la capacité de risque au niveau financier et structurel. Le taux de couverture porteur de risque tient compte de ces deux dimensions en mesurant la charge de risque assumée par les porteurs de risques d'une institution de prévoyance. Les porteurs de risques sont les assuré(e)s actif(ve)s et les employeurs. Les rentes en cours sont en revanche garanties par la loi. Plus la part des rentes garanties à la performance globale est élevée, plus les risques se concentrent sur les assuré(e)s actif(ve)s. Le taux de couverture porteur de risque apporte la transparence nécessaire concernant la situation des assuré(e)s actif(ve)s. Contrairement au taux de couverture selon article 44 OPP 2 qui ressort des comptes annuels, le taux de couverture porteur de risque neutralise les différences de taux d'intérêt technique ainsi que les différences de structure de caisse de pensions (part des bénéficiaires de rentes), permettant ainsi une comparaison directe de différentes institutions de prévoyance (source: PPCmetrics SA).

Facteurs de conversion

L'évaluation de la valeur de marché des capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes est effectuée à l'aide d'un facteur de conversion. Ce dernier se base sur les flux de capitaux de prévoyance d'un échantillon représentatif de bénéficiaires de rentes ainsi que des risques biométriques selon les bases techniques. Pour un calcul à partir du 31 décembre 2017, les bases actuarielles LPP 2015 (table générationnelle avec le modèle Menthonnex) sont utilisées. L'évaluation des flux conforme au risque est effectuée à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations de la Confédération (source: BNS) couvrant les échéances des engagements.

6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation en tant qu'organe supérieur assume la responsabilité des placements de fortune à moyen et long terme. Il a défini dans son Règlement de placement l'organisation de la gestion de fortune.

Au sein des dispositions de la LPP et du Règlement de fondation, le Règlement de placement détermine les principes, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par la Fondation de prévoyance ASMAC dans la gestion des biens de la Fondation.

Le Conseil de fondation a nommé un comité chargé des placements. Les membres du comité sont mentionnés sous le point 1.4.

La gestion de fortune est effectuée à l'interne.

Le Global Custody est réalisé par le CREDIT SUISSE SA.

6.2 Stratégie de placement

Catégorie de placements en pour cent	Marge de fluctuations		Stratégie	Effectif	
	minimum	maximum		2016	2017
Valeurs nominales					
Devises et placements					
marché monétaire	0,0	25,0	6,0	23,4	19,8
Hypothèques / Prêts	0,0	10,0	4,0	0,8	0,7
Obligations francs suisses	6,0	20,0	12,0	10,1	11,7
Obligations devises étrangères	2,0	16,0	6,0	5,0	6,8
Total			28,0	39,3	38,9
Valeurs réelles					
Actions Suisse	10,0	28,0	22,0	24,0	23,7
dont Blue-Chips	5,0	14,0	11,0	12,2	12,5
dont valeurs secondaires	5,0	14,0	11,0	11,8	11,2
Actions monde	10,0	28,0	20,0	20,6	20,2
dont Blue-Chips	5,0	14,0	10,0	10,8	9,9
dont valeurs secondaires	5,0	14,0	10,0	9,8	10,3
Matières premières (Commodities)	0,0	10,0	5,0	1,3	0,9
Biens immobiliers	15,0	30,0	25,0	14,8	16,3
dont direct	15,0	30,0	17,0	11,8	13,2
dont indirect	0,0	10,0	8,0	3,0	3,1
Total			72,0	60,8	61,1
Total valeurs nominales / Valeurs réelles			100,0	100,0	100,0
Part en devises étrangères	18,0	62,0	30,0	28,3	24,4

6.3 Sollicitation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)

Aucune extension selon art. 50 al. 4 OPP2 n'a été utilisée lors de l'exercice annuel.

6.4 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2017	2016
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	228 536 911	188 597 411
Constitution à charge / Dissolution en faveur du compte d'exploitation	55 463 089	39 939 500
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	284 000 000	228 536 911
Obligations	2 284 848 925	2 030 550 065
Valeur ciblée de la réserve de fluctuation de valeur 12,4 pour cent des obligations	283 321 267	251 788 208
Excédent/-découvert de réserve	678 733	- 23 251 297
Réserve de fluctuation de valeur disponible en pour cent des obligations	12,43 %	11,25 %

Après comptabilisation de l'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral, les provisions techniques provenant du rendement excédentaire doivent être constituées au montant maximal et la réserve de fluctuation de valeur est à cumuler jusqu'à atteinte de la valeur ciblée.

Lors de sa séance du mois de juin 2016, le Conseil de fondation a fixé la valeur ciblée à 12,4 pour cent des obligations en appliquant la méthode Value at Risk-Méthode 95 pour cent.

Au 31 décembre 2017, la réserve de fluctuation de valeur a pu être alimentée au montant maximal.

**6.5 Présentation des placements de fortune
par catégorie de placements**

	2017 en milliers de CHF	2016 en milliers de CHF
Liquidités, placements de dépôts à terme fixe	610 519	451 286
Créances	6 402	4 992
Placements auprès de l'employeur	33 050	15 621
Obligations Suisse	254 717	259 438
Placements à revenu fixe et placements similaires	254 717	259 438
Obligations étrangères	125 440	149 871
Placements à revenu fixe et placements similaires	125 440	149 871
Actions Suisse	610 110	529 627
Actions et titres similaires	610 110	529 627
Actions étrangères	523 020	451 862
Actions et titres similaires	521 686	450 272
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	1 334	1 590
Matières premières (Commodities)	24 924	15 761
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	24 924	15 761
Fonds de placement immobilier et participations	76 297	69 463
Actions et placements similaires	10 107	4 359
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	66 190	65 104
Titres	1 614 506	1 476 023
Hypothèques à taux fixe	12 951	10 264
Hypothèques Libor	4 593	3 935
Hypothèques variables de 1er rang	1 603	1 503
Hypothèques variables de 2e rang	229	201
Prêts hypothécaires	19 376	15 902
Biens immobiliers loués	220 399	198 157
Participations immobilières	19 847	23 330
Terrains non bâtis	0	0
Constructions en cours	60 348	75 446
Immobilisations corporelles mobiles	51	97
Biens immobiliers et immobilisations corporelles	300 645	297 029
Total placements de fortune	2 584 498	2 260 852

6.5.1 Biens immobiliers directs au 31 décembre 2017

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre d'immeubles					Total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parc et garage	Total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Entrées de loyers en milliers de CHF	Rendement en pour cent	
			1 et 1/2 pièces	2 et 2 1/2 pièces	3 et 3 1/2 pièces	4 et 4 1/2 pièces	5 pièces et plus									
Aarberg																
Leimernweg 9/11/13	2001	1 381	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 530	4 682	321	5,80
Leimernweg 17/19/21	2000	1 216	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 330	4 503	314	5,89
Leimernweg 29/31/33	1999	1 180	3	-	4	5	7	3	19	-	22	41	5 420	4 906	319	5,89
Berne																
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6	-	4	-	-	10	2	5	17	2 318	2 202	127	5,50
Kollerweg 32	1964	1 136	1	-	1	1	-	-	2	1	35	38	4 170	3 980	221	5,31
Bienne																
Länggasse 2/4/6	2008	1 981	3	-	1	9	6	4	20	-	36	56	7 270	7 129	395	5,43
Länggasse 10	2013	1 182	1	-	3	3	6	2	14	-	14	28	5 610	4 357	296	5,27
Berthoud																
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4 593	4	4	5	8	19	7	43	-	50	93	13 249	12 668	752	5,67
Gland																
Rte Malagny 13/15	2000	3 412	2	-	-	2	18	-	20	-	30	50	9 180	5 866	499	5,44
Ipsach																
Schürlistrasse 34	2001	1)	1	-	-	3	6	3	12	-	16	28	3 750	3 146	203	5,42
Schürlistrasse 36	2003	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 880	2 753	153	5,30
Schürlistrasse 38	2002	1)	1	-	1	3	1	3	8	-	8	16	2 750	2 700	147	5,36
Schürlistrasse 40	2002	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	8	16	2 870	3 324	164	5,72
Schürlistrasse 42	2003	1 355	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 920	2 884	168	5,74
Küngoldingen																
Hagmannstrasse 3/5	1995	1 811	2	-	2	4	6	2	14	-	18	32	4 500	4 274	270	5,99
Lyss																
Bahnhofstrasse 25	2016	2 161	1	-	-	-	-	-	0	1	14	15	1 600	1 800	62	3,87
Juraweg 3/3a	2011	986	2	-	-	-	17	-	17	-	25	42	7 120	5 813	389	5,47
Kappelenstrasse 28	2005	1 406	1	-	-	4	8	-	12	-	16	28	4 460	3 405	246	5,52
Stiglimattstrasse 11	2016	2 134	1	-	1	4	6	-	11	-	12	23	4 250	3 650	233	5,48
Stiglimattstrasse 13	2016	2 134	1	-	1	4	6	-	11	-	15	26	4 300	3 650	237	5,52
Stiglimattstrasse 15	2016	1 665	1	-	1	4	6	-	11	-	17	28	4 300	3 650	238	5,53
Stiglimattstrasse 17	2016	1 522	1	-	1	4	6	-	11	-	15	26	4 250	3 650	235	5,54
Ostermundigen																
Ahornstrasse 10/12	2014	1 834	2	-	6	6	6	-	18	-	22	40	7 690	6 220	402	5,22
Ahornstrasse 14/16/18	2014	2 231	3	-	-	12	6	-	18	-	19	37	8 320	7 050	429	5,16
Ahornstrasse 17/19/21	2016	2 890	3	-	6	14	10	-	30	-	35	65	13 000	9 800	714	5,49
Akazienweg 1/3	2017	2 216	3	-	6	8	8	-	22	-	24	46	9 500	7 380	521	5,48
Erlenweg 6/8/10	2013	2 130	3	-	-	3	15	-	18	-	18	36	9 000	8 428	469	5,21
Eschenweg 2/4	2016	1 927	2	-	-	10	6	-	16	-	17	33	7 300	6 400	400	5,48
Eschenweg 6/8/10	2017	2 921	3	-	3	9	13	1	26	-	25	51	12 000	9 300	668	5,57
Kirschbaumweg 1/3/5	2014	1 964	3	-	-	9	9	-	18	-	21	39	8 560	7 650	450	5,25
Kirschbaumweg 7/9	2013	1 512	2	-	-	3	6	3	12	-	12	24	6 050	5 768	315	5,20
Kirschbaumweg 11/11a/15	2013	2 545	3	-	6	6	12	-	24	-	24	48	10 570	9 537	552	5,22
Schiessplatzweg 12	2017	4 179	1	-	-	-	-	-	0	1	-	1	742	460	0	0,00
Soleure																
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	5 440	4 107	301	5,53
Schöngrünstrasse 47/47A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	5 360	4 182	299	5,57
Villmergen																
Feldstrasse 7	2000	1 352	1	-	-	4	7	2	13	-	19	32	4 040	3 912	241	5,96
Feldstrasse 11	2001	1 448	1	-	-	2	3	9	14	-	27	41	4 800	4 584	281	5,86
Total			68	10	60	178	259	49	556	5	715	1 276	220 399	189 770	12 029	5,46

Entrées de loyers calculées sur 12 mois

1) Total 7 793 m2

2) Total 3 604 m2

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice, des opérations à terme ont été en partie effectuées pour le commerce de devises et de placements de marchés monétaires, d'obligations ainsi que de matières premières (Commodities). Les affaires suivantes étaient en cours à la date de clôture du bilan:

Dérivés selon catégorie de placements	Valeur du marché		Exposure économique		Exposure OPP 2		Contrats
	en millions de CHF	part en pour cent	en millions de CHF	part en pour cent	en millions de CHF	part en pour cent	
Devises et placements marché monétaire							
Opération à terme	0,00	0,00	- 17,54	- 3,45	- 17,54	- 3,03	1
long	-	-	-	-	-	-	-
short	0,00	0,00	- 17,54	- 3,45	- 17,54	- 3,03	1
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	- 17,54	- 3,45	- 17,54	- 3,03	1
Effet global dérivés sur liquidités			- 70,71	- 13,92			0
Physique	596,12	100,00	596,12	117,37	596,12	103,03	0
Total	596,12	100,00	507,87	100,00	578,58	100,00	1
Obligations CHF							
Opération à terme	0,00	0,00	1,61	0,62	1,61	0,62	1
long	0,00	0,00	1,61	0,62	1,61	0,62	1
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	1,61	0,62	1,61	0,62	1
Physique	257,39	100,00	257,38	99,38	257,38	99,38	0
Total	257,39	100,00	258,99	100,00	258,99	100,00	1
Obligations étrangères							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	127,09	100,00	127,09	100,00	127,09	100,00	0
Total	127,09	100,00	127,09	100,00	127,09	100,00	0

Dérivés selon catégorie de placements	Valeur du marché		Exposures économique		Exposures OPP 2		Contrats
	en millions de CHF	Part en pour cent	en millions de CHF	Part en pour cent	en millions de CHF	Part en pour cent	
Action Suisse							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	612,15	100,00	612,15	100,00	612,15	100,00	0
Total	612,15	100,00	612,15	100,00	612,15	100,00	0
Action étrangères							
Opération à terme	0,00	0,00	1,23	0,23	1,23	0,23	1
long	0,00	0,00	1,23	0,23	1,23	0,23	1
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	1,23	0,23	1,23	0,23	1
Physique	523,92	100,00	523,92	99,77	523,92	99,77	0
Total	523,92	100,00	525,15	100,00	525,14	100,00	1
Biens immobiliers							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	377,58	100,00	377,58	100,00	377,58	99,77	0
Total	377,58	100,00	377,58	100,00	377,58	99,77	0

Dérivés selon catégorie de placements	Valeur du marché		Exposures économique		Exposures OPP 2		Contrats
	en millions de CHF	Part en pour cent	en millions de CHF	Part en pour cent	en millions de CHF	Part en pour cent	
Hypothèques							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	19,38	100,00	19,38	100,00	19,38	100,00	0
Total	19,38	100,00	19,38	100,00	19,38	100,00	0
Matières premières (Commodities)							
Opération à terme	0,00	0,00	85,41	71,75	75,74	69,26	16
long	0,00	0,00	85,41	71,75	75,74	69,26	16
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	85,41	71,75	75,74	69,26	16
Physique	33,62	100,00	33,62	28,25	33,62	30,74	0
Total	33,62	100,00	119,03	100,00	109,36	100,00	16

Dans la structure de fortune présentée, les valeurs prises en compte des instruments dérivés sont concentrées en groupes de manière conforme. La structure de la fortune inclut les Exposures des instruments dérivés a respecté les limites de l'OPP2 et les marges de fluctuations tactiques de la structure stratégique de fortune.

6.7 Engagements de capital ouverts

Aucun engagement de capital est ouvert lors de l'exercice annuel.

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Aucun securities lending n'a été octroyé au cours de l'exercice annuel.

6.9 Explication du résultat net des placements de fortune

6.9.1 Produit des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe

	2017	2016
Rendement de l'intérêt sur avoirs bancaires/postaux	182 315	115 728
Rendement de l'intérêt sur placements fixes/option Call	81 956	0
Taux d'intérêts négatifs avoirs de banque/poste	- 2 952 101	- 2 498 262
Produits et pertes de cours réalisés sur conversions de devises étrangères	- 2 806 036	- 3 741 161
Produits et pertes de cours non réalisés sur conversions de devises étrangères	- 8 727 718	3 505 589
	- 14 221 583	- 2 618 106

6.9.2 Produit des obligations Suisse

	2017	2016
Rendement de l'intérêt	3 244 145	3 919 634
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	- 503 300	- 119 732
Produits et pertes sur cours non réalisés	- 1 817 486	87 405
	923 359	3 887 307

6.9.3 Produit des obligations étrangères

	2017	2016
Rendement de l'intérêt	2 442 420	2 711 684
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	- 32 211	- 20 449
Produits et pertes sur cours non réalisés	404 394	1 137 269
	2 814 604	3 828 504

6.9.4 Produit des actions Suisse

	2017	2016
Produits de dividende	13 241 956	9 941 145
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	7 410 360	791 599
Produits et pertes sur cours non réalisés	103 284 488	2 318 340
	123 936 804	13 051 084

6.9.5 Produit des actions étrangères

	2017	2016
Produits de dividende	10 569 699	9 702 781
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	2 025 010	- 29 591
Produits et pertes sur cours non réalisés	92 259 158	37 461 964
	104 853 867	47 135 153

6.9.6 Produit des matières premières (Commodities)

	2017	2016
Rendement de l'intérêt	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	- 977 179	1 154 605
Produits et pertes sur cours non réalisés	48 552	1 550 415
	- 928 627	2 705 020

6.9.7 Produit des fonds de placement immobilier et participations

	2017	2016
Rendement de l'intérêt	2 378 195	2 009 655
Produits et pertes sur cours réalisés	0	175 374
Produits et pertes sur cours non réalisés	2 158 014	630 665
	4 536 209	2 815 694

6.9.8 Produit prêts hypothécaires

	2017	2016
Rendement de l'intérêt sur prêts hypothécaires	205 139	201 605
Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
	205 139	201 605

La Fondation de prévoyance ASMAC octroie, dans le cadre des ressources financières à disposition et sur demande, des prêts hypothécaires (maison familiale, propriété par étage), à des conditions attractives. La Fondation de prévoyance ASMAC n'octroie pas de crédit de construction.

Le montant minimal pour l'octroi d'un prêt est de CHF 200'000 lors de la demande. Le montant maximal pour l'octroi d'un prêt comprend 1'000'000. Aucun financement n'est accordé sur les objets à valeur affective.

Le prêt hypothécaire maximal se monte à 80 pour cent du prix d'achat lors de l'acquisition, dont 70 pour cent en hypothèque de 1er rang et dix pour cent en hypothèque de 2e rang. Le capital propre minimal de 20 pour cent doit être financé en espèces et/ou au moyen des fonds du pilier 3a.

Le prêt sera accordé sous forme d'hypothèques Libor trimestrielles en francs suisses, d'hypothèques à taux variable ou d'hypothèques à taux fixe. Une combinaison des types de prêts est possible. La conversion d'une hypothèque Libor en francs suisses en une hypothèque à taux fixe peut être effectuée pour la fin d'un trimestre.

Taux d'intérêts hypothécaires en pour cent, valable au 1er juillet 2018:

Hypothèque fixe, durée 5 ans	1,00
Hypothèque fixe, durée 10 ans	1,20
Hypothèque Libor de 3 mois	0,80
Hypothèque variable de 1er rang	1,75
Hypothèque variable de 2e rang (avec obligation d'amortissement dans les cinq ans)	2,00

6.9.9 Produit des biens immobiliers et immobilisations

	2017	2016
Produits provenant de biens immobiliers provenant de loyers	11 543 178	9 005 229
Charges des biens immobiliers	- 2 426 795	- 1 839 396
Variation de valeur sur biens immobiliers loués	- 752 812	838 272
Variation de valeur sur participations aux biens immobiliers	0	0
Produits (+) et pertes (-) sur biens immobiliers Suisse	0	1 000 000
Amortissement sur immobilisations corporelles	- 56 451	- 98 687
	8 307 119	8 905 418

6.9.10 Autres intérêts et frais	2017	2016
Intérêts sur prestations de sortie	- 286 822	- 343 512
Frais liquidités et placements à terme fixe	- 16 663	- 10 682
Frais obligations Suisse	- 165	- 1 925
Frais obligations étrangères	- 6 550	- 9 069
Frais actions Suisse	- 36 357	- 134 663
Frais actions étrangères	- 274 887	- 368 245
Frais matières premières (Commodities)	- 65 449	- 35 545
Frais fonds de placement immobilier et participations	0	- 315
	- 686 892	- 903 956

6.9.11 Charges administratives placements de fortune	2017	2016
Charges administratives internes (charge de personnel et de biens)	- 540 000	- 530 000
Droit de timbre de négociation sur titres	- 99 522	- 102 710
Frais administratifs, de dépôt et de Custody	- 262 790	- 254 219
Licences informatiques et frais de maintenance	- 63 271	- 58 683
Somme de tous les indicatifs des coûts des placements collectifs (voir sous 6.10)	- 913 228	- 902 141
	- 1 878 812	- 1 847 752

Les frais TER des placements collectifs en transparence d'un montant de 913'228 francs suisses ont été comptabilisés dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de fortune. Les rendements des catégories de placements respectives ont été augmentés en conséquence.

6.9.12 Performance des placements en pour cent	2017	2016
Liquidité et placements marché monétaire	- 0,89	1,44
Obligations Suisse	0,38	1,30
Obligations étrangères	- 1,17	2,94
Action Suisse	24,29	2,23
Blue Chips	17,95	- 3,45
Valeurs secondaires	31,16	8,84
Action étrangères	21,93	12,67
Blue Chips	17,79	10,71
Valeurs secondaires	25,88	14,44
Matières premières (Commodities)	3,69	11,33
Fonds de placement immobilier et participations	5,35	4,01
Biens immobiliers	5,53	4,12
Hypothèques / Prêts	1,21	1,39
Performance sur la fortune globale	10,43	3,83

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du CREDIT SUISSE SA. Les rendements mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz.

La méthode TWR Modified Dietz calcule un rendement pour chaque mois. La différence de fortune corrigée des flux de fonds net externe est mise en relation avec le capital moyen investi. Le capital moyen investi est calculé par rapport à la valeur de fortune en début de mois, y compris la somme des flux de fonds pondérés dans le temps. Pour calculer le rendement total d'une période plus longue, les rendements mensuels sont liés géométriquement.

6.10 Explications des frais de gestion de fortune	2017	2016
Total du placement global	2 584 498 145	2 260 852 100
- Total des placements collectifs non-transparents	- 1 412 537	- 4 376 324
Total du placement en transparence des coûts	2 583 085 608	2 256 475 776
Frais de gestion de fortune selon le compte d'exploitation	1 878 812	1 847 752
Quote-part de la transparence des coûts part en valeur des placements en transparence des coûts sur le total des placements de fortune	99,95 %	99,81 %
Total des frais de gestion de fortune en pour cent du placement en transparence des coûts	0,07 %	0,08 %
Valeur du marché des placements collectifs en transparence	225 376 071	215 579 172
Somme de tous les indicatifs des coûts pour les placements collectifs	913 228	902 141

Placements collectifs en transparence – Total Expense Ratio (TER)

Catégorie de placements	2017			2016		
	Valeur du marché en milliers de CHF	TER en pour cent	TER en milliers de CHF	Valeur du marché en milliers de CHF	TER en pour cent	TER en milliers de CHF
Obligations Suisse	0	0,00	0	0	0,00	0
Obligations étrangères	26 108	0,15	39	27 917	0,15	43
Actions Suisse	12 460	0,43	53	19 508	0,39	76
Actions étrangères	95 695	0,25	243	91 665	0,26	235
Fonds de placement immobilier et participations	66 190	0,70	462	65 104	0,77	499
Matières premières (Commodities)	24 924	0,46	116	11 385	0,43	50
Total	225 376	0,41	913	215 579	0,42	902

Placements collectifs non-transparents

Obligations étrangères	Valor	2017		2016	
		Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF
Lyxor International Asset Management	37749401	8 000	1 413	-	-
Total		8 000	1 413	0	0
Actions étrangères valeurs secondaires					
Olymp. RTL INTL Rec	279904	14 476	0	14 476	0
SHS Olympia RTL Intl Struct.inh payment S.	279906	42 210	0	42 210	0
Total		56 686	0	56 686	0
Matières premières (Commodities)					
SPGCITR/GSIL 17	32648260	-	-	1 791	4 376
Total		0	0	1 791	4 376
Total		64 686	1 413	58 477	4 376

6.11 Explications des placements chez l'employeur et réserve de cotisations d'employeur

Placements auprès de l'employeur	2017	2016
Avoirs débiteurs envers les employeurs affiliés	32 949 870	15 520 891
Participation PK Immo SA	100 000	100 000
	33 049 870	15 620 891

La PK Immo SA est à 100 pour cent une filiale de la Fondation de prévoyance ASMAC. La société s'occupe de toutes les questions ayant trait à l'immobilier. Font partie de ses prestations immobilières la gestion des immeubles de location, la gérance des propriétés par étage et des copropriétés, les premières mises en location, les estimations immobilières ainsi que la vente d'objets immobiliers.

Réserve de cotisations d'employeurs	2017	2016
Réserves de cotisations d'employeurs sans renonciation d'utilisation	1 397 944	1 212 628
	1 397 944	1 212 628

Sont existantes des réserves de cotisations d'employeurs de cinq employeurs. Les réserves de cotisations d'employeurs ne sont pas dotées d'un intérêt.

6.12 Rétrocessions

En règle générale, aucun mandat de gestion de fortune n'est donné en externe. Les placements de fortune sont effectués exclusivement par l'Inhouse-Asset-Manager.

6.13 Exercice du droit de vote (art. 49a al. 2 let. b OPP2)

L'exercice des droits de vote lors d'assemblées générales des sociétés anonymes Suisses cotées en bourse est à respecter.

Le vote a lieu en principe d'après les recommandations du conseiller de droit de vote élu par le Conseil de fondation. En cas de dérogations à la recommandation du conseiller de droit de vote, celui-ci se fera dans le sens de la proposition du Conseil de fondation. Lors d'autres dispositions de vote ou lorsqu'aucun conseiller de droit de vote n'a été élu, il relève exclusivement de la compétence du comité pour les questions de placements.

Sur sa demande, le Conseil de fondation est informé quant au vote de la Direction respectivement des décisions du comité pour les questions de placements.

La Fondation rend compte au moins une fois par an, sur son site internet, du résultat de l'exercice des droits de vote.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances	2017	2016
Divers débiteurs	155 383	45 260
Impôt anticipé	6 246 439	4 946 656
	6 401 823	4 991 916

7.2 Compte de régulation des actifs	2017	2016
Actifs transitoires	0	4 893
Intérêts courus	1 849 484	2 519 898
	1 849 484	2 524 791

7.3 Dettes	2017	2016
Créditeurs	852 262	533 446
Comptes courants Fonds de garantie	1 110 000	860 000
Entrées en fonction et sorties en suspens	1 549 517	1 426 524
	3 511 779	2 819 971

7.4 Compte de régulation passif	2017	2016
Passifs transitoires	98 432	212 623
Provisions pour prestations non réglementaires	0	44 417
	98 432	257 040

7.5 Autres produits	2017	2016
Commission de perception impôt à la source	6 425	7 452
Prestations à des tiers	20 000	20 000
Redevances demandes hypothécaires	1 800	1 200
Autres produits	464 667	1 187
	492 892	29 839

7.6 Autres dépenses	2017	2016
Différences arrondies sur cotisations	2 070	- 165
Pertes sur débiteurs	0	0
Autres dépenses	0	38 754
	2 070	38 589

7.7 Charges administratives	2017	2016
Frais de personnel	2 314 815	2 358 511
Charges de biens	329 579	347 265
Organe de surveillance	11 992	39 795
Expert en assurances	29 549	31 450
Controlling de placements / Frais de révision	34 740	34 078
Frais de clarification cas de prestations	51 691	39 251
Autres charges administratives	564 931	503 889
Charges administratives des placements	- 540 000	- 530 000
	2 797 297	2 824 239

7.8 Participation aux excédents provenant de contrats d'assurance

Lors de sa séance du 23 novembre 2017, le Conseil de fondation a décidé que la participation aux excédents provenant du contrat collectif d'assurance de la Mobilière sera utilisée pour la compensation des primes courantes.

8. Exigences de l'Autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance inachevée à ce jour.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures nécessaires (article 44 OPP2)

La Fondation ne présente pas de découvert à la date de clôture du bilan. Le taux de couverture se monte à 113 pour cent au 31 décembre 2017.

9.2 Liquidations partielles

Aucune liquidation partielle n'a été entreprise lors de l'exercice annuel.

9.3 Mise en gage d'actifs

Afin de garantir la couverture de la marge dans le commerce de dérivés, un dépôt a été mis en gage auprès du Crédit Suisse SA, Zurich, jusqu'à la valeur de 21,2 millions de francs suisses.

9.4 Procédures juridiques en cours

Il y a deux procédures juridiques en suspens à fin 2017 dans le domaine des cas de prestations.

9.5 Transactions spéciales et transactions de fortune

Aucune transaction spéciale n'est à noter et aucune transaction de fortune n'a été effectuée lors de l'exercice.

10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le Conseil de fondation a décidé au mois de février par voie de circulaire, que le capital épargne vieillesse serait doté d'un taux d'intérêt de trois pour cent au 1er janvier 2018 et que l'élévation du taux d'intérêt de deux points de pourcentage serait financée au moyen d'une provision pour les améliorations de prestations décidées. Cette provision a été constituée au 31 décembre 2017 et sera intégralement dissolue en 2018.

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC

	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Argovie								
aarReha Schinznach, Schinznach-Bad	281	2	7	9	2	6	8	1
ASANA Gruppe AG, Spital Leuggern, Leuggern	289	10	7	17	10	4	14	3
Asana Gruppe AG, Spital Menziken, Menziken	291	7	8	15	7	8	15	-
Barmelweid Gruppe AG, Barmelweid	283	13	10	23	11	11	22	1
Bündner Partnerschaft Haïti, Umiken	909	-	-	-	1	1	2	-2
Gesundheitszentrum Fricktal AG, Rheinfelden	284	31	36	67	25	29	54	13
Hirslanden, Klinik Aarau, Aarau	986	11	6	17	7	6	13	4
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	276	185	306	491	168	290	458	33
Kantonsspital Baden AG, Baden	277	117	168	285	118	142	260	25
Klinik Schützen, Rheinfelden	628	20	54	74	19	51	70	4
Kreisspital für das Freiamt, Muri	279	29	44	73	35	39	74	-1
Praxis Dr. Hauser, Aarau	942	-	-	-	-	2	2	-2
Praxis Dr. Hlobil, Zofingen	972	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Simonett M., Frick	757	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Waldvogel, Erlinsbach	928	-	2	2	-	2	2	-
Psychiatrische Dienste Aargau AG, Brugg	278	59	61	120	45	53	98	22
Reha Rheinfelden, Rheinfelden	286	6	5	11	4	6	10	1
RehaClinic AG, Bad Zurzach	288	7	9	16	3	7	10	6
spitalzofingen ag, Zofingen	280	25	25	50	21	28	49	1
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	294	1	4	5	3	4	7	-2
Zahnärzte Safenwil GmbH, Safenwil	920	1	-	1	1	-	1	-
Appenzell Rhodes-Extérieures								
Hirslanden, Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	416	6	-	6	3	6	9	-3
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Psychiatrisches Zentrum, Herisau	274	-	-	-	5	7	12	-12
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Heiden, Herisau	615	-	-	-	9	9	18	-18
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Herisau, Herisau	271	30	37	67	19	21	40	27

	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Bâle-Campagne								
Hirslanden, Klinik Birshof, Münchenstein	899	6	5	11	4	6	10	1
Hospiz im Park, Arlesheim	1029	-	4	4	-	4	4	-
Klinik Arlesheim AG, Arlesheim	264	-	-	-	1	-	1	-1
Praxis Dr. Thurthaler, Reinach BL	807	-	1	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Vogt, Liestal	888	-	3	3	-	3	3	-
Praxis Dr. Weber, Aesch BL	864	-	1	1	-	1	1	-
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	265	4	-	4	2	1	3	1
universimed ag, Oberwil BL	1094	1	-	1	1	-	1	-
Vista Diagnostics AG, Binningen	901	7	4	11	5	5	10	1
Vista-Klinik, Binningen	456	3	3	6	4	1	5	1
Bâle-Ville								
Adullam-Spital, Basel	834	9	18	27	5	18	23	4
Bethesda-Spital Basel AG, Basel	255	27	31	58	25	29	54	4
Bürgerspital Basel, Basel	249	1	3	4	2	3	5	-1
Crossklinik AG, Basel	783	8	-	8	8	-	8	-
Endonet AG, Basel	1112	-	1	1	-	-	-	1
Felix Platter-Spital, Basel	246	23	24	47	14	22	36	11
Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	243	1	10	11	1	10	11	-
MEDGATE AG, Basel	722	55	140	195	69	153	222	-27
Medgate Health Centers AG, Basel	1092	8	47	55	6	37	43	12
Medgate Mini Clinic AG, Basel	1120	-	3	3	-	-	-	3
REHAB Basel AG, Basel	510	10	17	27	12	17	29	-2
Schmerzlinik, Basel	802	7	8	15	7	6	13	2
Schweizerische Gesellschaft für Pneumologie, Basel	1106	-	1	1	-	1	1	-
St. Claraspital AG, Basel	248	20	31	51	19	30	49	2
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	244	51	75	126	46	80	126	-
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	602	33	67	100	29	62	91	9
Universitätsspital Basel, Basel	241	566	659	1 225	514	602	1 116	109
Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel, Basel	835	-	1	1	-	1	1	-
Zentrum für Suchtmedizin, Basel	260	3	2	5	4	2	6	-1

Berne	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification	
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
	ANEVA GmbH, Wynau	1096	1	-	1	1	-	1	-
	ARUD Biel, Biel/Bienne	185	2	17	19	2	16	18	1
	Ärztzentrum Studen AG, Studen BE	1119	1	1	2	-	-	-	2
	Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	659	7	13	20	7	13	20	-
	City Notfall AG, Thun	908	11	13	24	10	12	22	2
	Gynécologie Suisse, Bern	959	-	1	1	-	1	1	-
	Hirslanden, Klinik Beau-Site, Bern (inklusive Klinik Permanence), Bern	991	2	4	6	2	5	7	-1
	Hirslanden, Salem-Spital, Bern	858	38	43	81	31	38	69	12
	Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	172	14	22	36	19	14	33	3
	Insel Gruppe AG, Division Landspitäler (Standorte Aarberg, Belp, Münsingen, Riggisberg), Bern	176	31	28	59	28	30	58	1
	Insel Gruppe AG, Division Stadtspital (Standort Tiefenau Bern), Bern	175	54	47	101	44	44	88	13
	Insel Gruppe AG, Division Universitätsspital (Standort Insel), Bern	188	628	700	1 328	577	607	1 184	144
	IPP Bern AG, Bern	1074	-	3	3	-	2	2	1
	Kanton Bern, Bern	417	35	54	89	103	164	267	-178
	• Psychiatrische Klinik Bellelay, Bellelay (neu Firma 1105)	-	-	-	-	-	-	-	-
	• Psychiatrische Universitätsklinik Bern, Bern (neu Firma 1104)	-	-	-	-	-	-	-	-
	• PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen (neu Firma 1103)	-	-	-	-	-	-	-	-
	• Universität Bern, Bern	-	-	-	-	-	-	-	-
	• Universität Bern, Drittkredite, Bern	-	-	-	-	-	-	-	-
	Kinderarztpraxis Dr. Scherler, Langenthal	795	-	2	2	-	2	2	-
	Klinik Bethesda, Tschugg	204	10	8	18	10	6	16	2
	Klinik Schönberg AG, Gunten am Thunersee	805	6	3	9	4	3	7	2
	Klinik SGM, Langenthal	207	-	3	3	1	4	5	-2
	Klinik Südhang, Kirchlindach	976	3	3	6	1	1	2	4
	Lindenhof AG, Praxis um Bern Gurmels AG, Bern	1108	1	3	4	-	-	-	4
	Lindenhof AG, Praxis um Bern Laupen AG, Bern	1107	-	2	2	-	-	-	2
	Lindenhof AG, Praxis um Bern Mühleberg AG, Bern	1110	1	2	3	-	-	-	3
	Lindenhof AG, Praxis um Bern Schliern AG, Bern	1109	-	2	2	-	-	-	2
	Lindenhofgruppe, Bern	177	25	37	62	20	35	55	7
	Localmed Aare AG, Thun	1023	5	12	17	5	13	18	-1
	Localmed Biel/Bienne AG, Biel/Bienne	1070	6	2	8	5	4	9	-1
	Lungen- und Schlafzentrum am Lindenhofspital AG, Bern	1063	1	-	1	1	-	1	-

	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Berne								
MEDAS Interlaken Unterseen GmbH, Interlaken	906	1	-	1	1	-	1	-
Medi24 AG, Bern	716	9	4	13	4	5	9	4
Mediservice VSAO-ASMAC, Bern	407	4	5	9	3	7	10	-1
mediX bern AG, Bern	946	5	-	5	5	-	5	-
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel/Bienne	812	1	-	1	-	1	1	-
PK Immo AG, Lyss	936	6	7	13	5	5	10	3
Praxis Bubenberg AG, Berne	819	9	11	20	9	9	18	2
Praxis Dr. Brunner, Langnau im Emmental	1033	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Burke Linder, Thun	904	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. Wirz, Biel/Bienne	958	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Henzi, Bern	913	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Keller, Bern	851	-	1	1	-	-	-	1
Praxis Dr. Kohler, Münchenbuchsee	1084	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. von Weissenfluh, Bolligen	1011	-	1	1	-	1	1	-
Privatklinik Linde AG, Biel/Bienne	209	10	2	12	11	2	13	-1
Privatklinik Meiringen, Meiringen	433	19	9	28	13	12	25	3
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	189	6	12	18	6	10	16	2
psy-bern ag, Bern	1044	3	-	3	3	-	3	-
PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen	1103	19	23	42	-	-	-	42
Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel/Bienne	881	1	1	2	1	-	1	1
Regionalspital Emmental AG, Standort Burgdorf, Burgdorf	169	55	58	113	47	61	108	5
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	933	6	2	8	4	3	7	1
Réseau santé mentale SA, Bellelay	1105	13	8	21	-	-	-	21
Röntgeninstitut Brunnhof, Bern	775	1	-	1	1	-	1	-
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	1054	-	1	1	-	1	1	-
Spital STS AG, Thun	167	124	107	231	101	115	216	15
Spitäler fmi AG, Unterseen	168	57	50	107	54	53	107	-
Spitalzentrum Biel AG, Biel	180	48	80	128	47	87	134	-6
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	166	21	56	77	27	45	72	5
Stiftung WHM, Bern	631	10	41	51	4	38	42	9
swissmedic, Bern	203	2	-	2	2	-	2	-
Universitäre Psychiatrische Dienste (UPD) AG, Bern	1104	49	74	123	-	-	-	123
Verband VSAO, Bern	406	3	11	14	4	11	15	-1
Vorsorgestiftung VSAO, Bern	408	8	5	13	9	6	15	-2

	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification	
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
Fribourg									
	CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Estavayer-le-Lac	229	8	21	29	6	15	21	8
	Praxis Dr. C. Baeriswyl, Düdingen	1095	-	-	-	-	1	1	-1
Genève									
	Cabinet Dr. Assal, Genève	1085	-	1	1	-	1	1	-
Glaris									
	Kantonsspital Glarus AG, Glarus	221	22	23	45	25	24	49	-4
Grisons									
	Center da sandà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	657	2	-	2	2	-	2	-
	Flury Stiftung, Schiers	338	4	8	12	3	7	10	2
	Kantonsspital Graubünden, Chur	329	174	141	315	169	121	290	25
	Kloster Disentis, Disentis/Mustér	1014	1	-	1	1	-	1	-
	Praxis Dr. Huber, Cazis	871	-	1	1	-	1	1	-
	Praxis Dr. Mannhart, Churwalden	809	-	1	1	-	1	1	-
	Lürlimed AG, Chur	1113	-	1	1	-	-	-	1
	Regionalspital Surselva AG, Ilanz	328	15	8	23	14	6	20	3
	Spital Davos AG, Davos Platz	539	6	10	16	10	7	17	-1
	Spital Oberengadin, Samedan	330	25	16	41	26	14	40	1
	Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	336	2	1	3	2	-	2	1
	Zürcher RehaZentrum Davos, Davos Clavadel	335	5	6	11	4	5	9	2
Jura									
	Hôpital du Jura, Porrentruy	886	3	8	11	4	7	11	-
Lucerne									
	AAO AG, Sursee	437	1	-	1	1	-	1	-
	Arztpraxis Aesch AG, Aesch LU	1073	-	-	-	-	-	-	-
	Hirslanden Klinik, Meggen, Luzern	1100	4	3	7	2	1	3	4
	Hirslanden, Klinik St. Anna AG, Luzern	1042	52	30	82	51	25	76	6
	Luzerner Kantonsspital Sursee, Sursee	213	19	45	64	14	39	53	11
	Luzerner Kantonsspital Wolhusen, Wolhusen	214	24	30	54	19	24	43	11
	Luzerner Kantonsspital, Luzern	212	220	305	525	209	288	497	28
	Luzerner Psychiatrie, St. Urban	215	37	53	90	34	47	81	9
	Patienten-Heimversorgung, Luzern	917	-	3	3	-	3	3	-
	Radiologie Luzern AG, Luzern	1078	2	-	2	2	-	2	-
	Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	217	5	4	9	4	3	7	2

	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Neuchâtel								
CNP, Marin	998	-	-	-	-	1	1	-1
CURSUS / HNE, Neuchâtel (neu Firma 960)	1082	-	-	-	-	2	2	-2
Fondation ADMED, Cernier	455	-	6	6	-	7	7	-1
Hôpital neuchâtelois, Neuchâtel	960	85	120	205	79	112	191	14
Nidwald								
Kantonsspital Nidwalden, Stans	224	20	29	49	14	27	41	8
Obwald								
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	223	14	24	38	7	20	27	11
Schaffhouse								
Hirslanden, Klinik Belair, Schaffhausen	988	3	4	7	4	3	7	-
Klinik Belair, Schaffhausen	270	-	1	1	-	1	1	-
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	268	43	60	103	42	53	95	8
Schwyz								
Integrative Medizin Innerschweiz AG, Brunnen	1115	1	1	2	-	-	-	2
Seeklinik Brunnen, Brunnen	801	8	-	8	13	3	16	-8
Spital Einsiedeln, Einsiedeln	891	8	11	19	7	11	18	1
Spital Lachen AG, Lachen	219	25	34	59	29	29	58	1
Spital Schwyz, Schwyz	220	12	25	37	22	16	38	-1
Triaplus AG, APP SZ, Goldau	645	3	7	10	4	6	10	-
Triaplus AG, KJP SZ, Goldau	767	2	3	5	2	2	4	1
Soleure								
Praxis Dr. Niederer, Olten	1036	-	1	1	-	1	1	-
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	549	13	3	16	12	4	16	-
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	903	150	224	374	130	185	315	59

	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Saint-Gall								
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	503	3	8	11	3	8	11	-
Geriatrische Klinik St. Gallen AG, St. Gallen	319	8	10	18	6	11	17	1
Infomed Verlags-AG, Wil	206	2	1	3	2	1	3	-
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	302	308	359	667	293	319	612	55
Klinik Stephanshorn, St. Gallen	1058	24	15	39	26	12	38	1
Kliniken Valens, Valens	312	12	11	23	10	13	23	-
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	317	20	57	77	21	53	74	3
Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Wil SG	310	27	35	62	24	36	60	2
Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	309	24	30	54	26	28	54	-
Rosenklinik AG, Rapperswil-Jona	1016	4	1	5	2	1	3	2
Spital Grabs, Grabs (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland), Rebstein	305	73	87	160	69	92	161	-1
Spital Linth, Uznach	304	12	24	36	16	21	37	-1
Spital Wattwil, (Region Fürstenland Toggenburg), Wattwil	313	7	15	22	9	13	22	-
Spital Wil, (Region Fürstenland Toggenburg), Wil SG	316	23	25	48	21	18	39	9
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	320	1	9	10	1	16	17	-7
SVA St. Gallen, St. Gallen	852	19	14	33	18	13	31	2
Zentrum für Labormedizin, St. Gallen	303	2	2	4	2	2	4	-
Thurgovie								
Clenia Littenheid AG, Littenheid	325	4	5	9	4	8	12	-3
Forensisches Institut Ostschweiz AG, Frauenfeld	1021	-	-	-	1	-	1	-1
Gemeinschaftspraxis für Psychotherapie, Frauenfeld	1114	1	-	1	-	-	-	1
Klinik Schloss Mammern, Mammern	524	4	1	5	4	1	5	-
Praxis Dr. Böhm, Frauenfeld	831	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Nadig, Amriswil	1019	-	3	3	-	2	2	1
Rehaklinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	504	13	9	22	13	7	20	2
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Frauenfeld, Frauenfeld	322	64	65	129	60	62	122	7
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Münsterlingen, Münsterlingen	323	84	92	176	76	87	163	13
Spital Thurgau AG, Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	533	6	7	13	4	7	11	2
Spital Thurgau AG, Praxisgemeinschaft Storchen AG, Münsterlingen	1071	1	-	1	1	-	1	-
Spital Thurgau AG, Psychiatrische Klinik Münsterlingen, Münsterlingen	324	32	58	90	34	56	90	-
VAMED, Zihlschlacht	1077	2	-	2	2	-	2	-

Uri	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kantonsspital Uri, Altdorf	218	11	20	31	9	20	29	2
Vaud								
Administration des Hospices cantonaux, Lausanne	530	1	2	3	1	3	4	-1
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	354	480	660	1'140	477	644	1 121	19
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Yverdon-les-Bains	364	48	69	117	46	68	114	3
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	344	6	14	20	9	23	32	-12
EHC-Hôpital de Morges, Morges	360	34	60	94	35	49	84	10
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	363	21	38	59	21	33	54	5
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	373	27	46	73	35	40	75	-2
Hirslanden, Clinique Bois-Cerf SA, Lausanne	990	3	1	4	3	-	3	1
Hirslanden, Clinique Cecil, Lausanne	987	6	2	8	4	4	8	-
Hôpital de Lavaux, Cully	462	2	5	7	2	6	8	-1
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	365	-	4	4	1	1	2	2
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	361	19	34	53	20	32	52	1
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	359	13	14	27	18	19	37	-10
Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Vevey	358	61	94	155	57	97	154	1
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Epalinges	357	7	6	13	6	8	14	-1
Institution de Lavigny, Lavigny	362	2	3	5	3	3	6	-1
Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	355	40	60	100	32	63	95	5
Secteur psychiatrique Centre, Lausanne	348	58	130	188	63	117	180	8
Secteur psychiatrique Nord, Lausanne	352	18	36	54	16	25	41	13
Secteur psychiatrique Ouest, Lausanne	349	8	21	29	9	29	38	-9
Valais								
Air-Glacières SA, Sion	943	1	-	1	1	-	1	-
Berner Klinik Montana, Crans-Montana	383	3	5	8	5	3	8	-
Luzerner Höhenklinik, Crans-Montana	381	2	3	5	2	3	5	-
Policlinique de Verbier SA, Verbier	644	1	1	2	1	1	2	-
RZL Rehabilitationszentrum Leukerbad AG, Leukerbad	382	-	1	1	-	1	1	-
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	673	4	9	13	7	5	12	1
Zoug								
Hirslanden AndreasKlinik, Cham	989	1	1	2	1	-	1	1

	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zürich								
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	523	3	2	5	2	2	4	1
Anstellungen aus Treuhand, Zürich	841	-	-	-	2	-	2	-2
Arbeitsgruppe für Unfallmechanik AG, Zürich	911	3	1	4	4	2	6	-2
Arud Zentren für Suchtmedizin, Zürich	165	17	15	32	14	13	27	5
Ärztenez Nordwest AG, Zürich	1080	2	-	2	1	-	1	1
Arztpraxen Net AG, Zürich	1083	2	1	3	2	1	3	-
Clienia Gruppenpraxen AG, Winterthur	1072	1	1	2	1	1	2	-
Clienia Schlössli AG, Oetwil am See	140	32	56	88	30	51	81	7
diepraxen Altstetten AG, Zürich	1098	6	7	13	6	6	12	1
diepraxen Dübendorf AG, Zürich	1066	2	2	4	2	2	4	-
diepraxen Friesenberg AG, Zürich	1117	1	3	4	-	-	-	4
diepraxen Schwamendingen AG, Zürich	1116	1	3	4	-	-	-	4
diepraxen Stauffacher AG, Zürich	1065	9	4	13	9	2	11	2
Epha.ch, Zürich	1075	1	1	2	1	1	2	-
Forel Klinik AG, Ellikon an der Thur	155	6	5	11	5	6	11	-
Gemeinschaftspraxis Frey und Grob, Winterthur	1046	-	1	1	-	1	1	-
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	125	32	38	70	20	42	62	8
Hirslanden, Klinik Hirslanden AG, Zürich	436	49	67	116	49	63	112	4
Hirslanden, Klinik im Park, Zürich	985	19	7	26	18	5	23	3
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	731	38	43	81	36	37	73	8
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	84	154	248	402	150	218	368	34
KLENICO AG, Zürich	1087	3	1	4	3	-	3	1
Klinik Lengg AG, Zürich	123	5	11	16	6	10	16	-
Klinik Susenberg, Zürich	569	3	3	6	1	5	6	-
Krebsliga des Kantons Zürich, Zürich	1060	3	3	6	3	2	5	1
Lungenzentrum Hirslanden, Zürich	890	4	1	5	2	1	3	2
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	872	7	18	25	8	20	28	-3
MediX zürich AG, Zürich	811	3	-	3	1	-	1	2
Molecular Partners AG, Schlieren	867	54	63	117	52	60	112	5
NICER, Zürich	999	4	4	8	5	4	9	-1
Paracelsus-Spital Richterswil AG, Richterswil	141	7	18	25	6	16	22	3
Pathologie Institut Enge AG (PIE), Zürich	1068	2	5	7	2	4	6	1
Pflegezentren der Stadt Zürich, Zürich	1040	3	12	15	1	13	14	1
Praxis am Klusplatz AG, Dr. Cotar, Zürich	939	1	2	3	1	1	2	1
Praxis Dr. Amstein, Zürich	1013	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Ben-Shmuel, Zürich	672	-	-	-	1	-	1	-1
Praxis Dr. Denzler, Winterthur	1069	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. med. Erich Küng, Zürich	671	-	1	1	-	-	-	1
Praxis Dr. Trinkler, Zürich	1079	-	-	-	-	1	1	-1

	Entreprise	Effectif 01.01.2018			Effectif 01.01.2017			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zürich								
Praxis Dr. Varga, Wald ZH	1122	-	1	1	-	-	-	1
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	86	101	105	206	95	107	202	4
Radiotherapie Hirslanden AG, Zürich	1088	2	-	2	2	-	2	-
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich-Flughafen	156	7	2	9	4	4	8	1
RehaClinic Zürich AG, Zürich	1076	-	2	2	1	1	2	-
Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	139	24	33	57	21	31	52	5
Schulthess Klinik, Zürich	124	55	34	89	50	27	77	12
See-Spital, Horgen und Kilchberg, Horgen	112	16	27	43	19	27	46	-3
Seismo Verlag AG, Zürich	427	2	5	7	3	3	6	1
Spital Affoltern, Affoltern am Albis	119	11	23	34	12	19	31	3
Spital Bülach AG, Bülach	111	44	62	106	40	66	106	-
Spital Limmattal, Schlieren	153	49	86	135	38	78	116	19
Spital Männedorf AG, Männedorf	122	24	39	63	21	40	61	2
Spital Uster, Uster	116	43	76	119	39	65	104	15
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	114	19	29	48	15	43	58	-10
Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	1039	4	10	14	5	7	12	2
Stadtspital Triemli, Zürich	146	74	140	214	85	139	224	-10
Stadtspital Waid, Zürich	145	35	49	84	28	48	76	8
Stiftung SOMOSA, Winterthur	452	2	-	2	2	-	2	-
Tox Info Suisse, Zürich	500	3	35	38	3	35	38	-
Universität Zürich, Zürich	927	2 093	2 432	4 525	1 975	2 279	4 254	271
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	121	68	31	99	64	33	97	2
UniversitätsSpital Zürich, Zürich	85	611	634	1 245	580	587	1 167	78
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	729	1	4	5	1	4	5	-
Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	949	1	1	2	1	1	2	-
VSAO Sektion Zürich, Zürich	877	-	1	1	-	-	-	1
Zentralpraxis Wallisellen AG, Wallisellen	887	-	1	1	-	1	1	-
Zürcher RehaZentrum Wald, Wald ZH	127	8	13	21	6	12	18	3
Assurance du risque								
Risikoversicherung bei Stellenunterbruch (Kreis A)	9040	43	105	148	43	85	128	20
Risikoversicherung bei Stellenunterbruch (Kreis B)	9050	6	11	17	3	6	9	8
Risikoversicherung bei unbezahltem Urlaub	9020	-	-	-	15	56	71	-71
Total		9 275	11 739	21 014	8 743	11 021	19 764	1 250

Appendice 2 / Attestation de l'Expert

DEPREZ

Experten für berufliche Vorsorge / Aktuare
Experts en matière de prévoyance professionnelle / Actuaire-conseils

Deprez Experten AG Neustadtgasse 7 8001 Zürich Telefon 044 - 262 10 52 homepage: www.deprez.ch
E-mail: olivier.deprez@deprez.ch christoph.furrer@deprez.ch

Fondation de prévoyance ASMAC Confirmation de l'Expert en prévoyance professionnelle

Pour le calcul du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et la détermination, respectivement la vérification des provisions techniques au 31.12.2017, nous avons à disposition les effectifs au 31.12.2017 correspondants, respectivement au 01.01.2018, ainsi que les règlements de la Fondation de prévoyance ASMAC, en particulier le Règlement de fondation et le Règlement de provisions. Les valeurs effectives ont été calculées comme l'année précédente en application des bases actuarielles LPP 2015, table générationnelle. Le taux d'intérêt technique comprend 2.0 pour cent. En complément, une provision pour la diminution du taux d'intérêt technique à 1.5 pour cent a été constituée au 31.12.2017 (à hauteur de 5 pour cent des valeurs effectives des rentes).

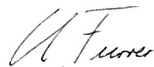
Indicatifs de la situation financière au 31 décembre 2017

Fortune de prévoyance	CHF	2'581'202'750
Capital de prévoyance assurés actifs	CHF	1'851'526'614
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	CHF	335'462'311
Provisions techniques	CHF	<u>97'860'000</u>
Capital de prévoyance au total	CHF	2'284'848'925
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		113.0%

Confirmations

- En tant qu'Experts en prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52d et 52e LPP et de l'art. 40 OPP2 et suiv., agréés par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), nous confirmons que nous répondons aux exigences en matière d'indépendance stipulées dans l'art. 40 OPP2 et selon la directive de CHS PP « Indépendance des experts en prévoyance professionnelle ».
- Nous confirmons que la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP, offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Deprez Experts SA



Christoph Furrer
Expert agréé en prévoyance professionnelle

Zurich, 7 mai 2018



Tél. +41 31 327 17 17
Fax +41 31 327 17 38
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance de l'ASMAC, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance de l'ASMAC, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales; [le cas échéant / 5]
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis- saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Berne, le 22 mai 2018

BDO SA

Matthias Hildebrandt
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Markus Schenkel
Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

